



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL

SEANCE DU 14 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le samedi 14 octobre à 11 heures 10, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Angélique MENAGE, Gérard WELKER, Mylène SKALSKI, Isabelle BUKI, Maud DEGUFFROY, Micheline VOINIER, Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Stéphane TALIER, Philippe OLLIVON, Marilisa TEIXIERA, Geoffroy BOURBE, Thierry LABARTHE.

Pouvoirs : Serge FALIU à Geoffroy BOURBE, Fanny MAISONS à Dominique TURPIN.

Secrétaire de séance : Geoffroy BOURBE

Formant la majorité des membres en exercice.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil d'une situation difficile en matière de trésorerie dans le cadre du programme de réhabilitation de la villa Bellevue en Centre de Loisirs. Ce programme hautement subventionné nécessite la souscription d'un prêt à court terme afin de combler l'attente du versement des subventions. Le conseil se réunit ce jour principalement pour prendre des mesures face à cette situation problématique passagère. Monsieur le Maire remercie la secrétaire de mairie et monsieur Geoffroy Bourbé pour avoir été vigilants sur cette situation et pour avoir proposé des solutions de trésorerie.

ORDRE DU JOUR

- 1) Décision budgétaire modificative numéro 4

Ajouts à l'ordre du jour (acceptés à l'unanimité) :

- 2) Vente d'un terrain communal
- 3) Délégation du conseil municipal au Maire fixant les limites pour procéder aux emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- 4) Demande de subvention MARPA (**M**aison d'**A**ccueil **R**ural pour les **P**ersonnes **Â**gées)

**2/ Décision Budgétaire modificative N°4
DLB 2017/56**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 21 janvier concernant l'engagement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2016

Vu le BP 2017, les décisions budgétaires modificatives 1 à 3

Le Maire propose d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2313	+ 60 000	1641	+ 110 000
21318	+ 50 000		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la Décision budgétaire modificative n°4.

**2/ Délégation du conseil municipal au Maire fixant les limites pour procéder aux emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
DLB 2017/57**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2014, donnant délégation au Maire dans certains domaines de l'administration communale, et notamment en matière d'emprunt destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couvertures des risques de taux (dans les limites fixées par le conseil municipal) ;

Vu la nécessité de préciser les limites de cette délégation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne délégation au Maire pour souscrire tout emprunt destiné au financement des investissements prévus au budget dans la limite de 250 000 euros.

**3/ Vente d'un terrain communal
DLB 2017/58**

Monsieur le Maire rappelle que conformément au vote du budget, le conseil municipal avait choisi de poursuivre l'effort de désendettement de la commune et qu'à ce titre, pour financer les investissements retenus, les élus souhaitaient autofinancer ces opérations. A cet effet, un terrain

privé de la commune (en dehors du domaine public) a été mis en vente. Il s'agit d'un terrain constructible non viabilisé en zone UH du PLU issue du domaine privé de la commune situé route de Montgardé. L'emprise du terrain d'une surface de 560 m², section AB n°48 conformément au plan annexé au cahier des charges. Le prix de vente fixé préalablement par le conseil municipal, demande à être réévalué pour être plus en adéquation avec le marché.

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur.

Vu le cahier des charges annexé à la présente délibération, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

1° Décide de réévaluer la parcelle de terrain issue du domaine privé de la commune d'une emprise de 560 m² détachée de la parcelle cadastrée section AB n°48

2° Fixe le prix de vente à 95 000 euros

3° Autorise une servitude sur le terrain municipal voisin en vue de faciliter l'accès des terrains.

4° Le mode de vente retenu est de gré à gré

5° Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

4/ Demande de subvention MARPA DLB 2017/59

L'assemblée générale de l'association de gestion de la MARPA de Flins sur Seine sollicite auprès des communes membres (Aulnay + Bazemont + Bouafle + La Falaise + Nézel + Flins sur Seine) une subvention ponctuelle pour frais administratifs d'amorçage.

Le projet devrait voir le jour au 1^{er} semestre 2018.

le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'association de gestion MARPA de Flins Sur Seine.

QUESTIONS DIVERSES :

- Thierry LABARTHE souhaite savoir où en est le projet de jeux d'extérieur pour enfants à l'espace Pierre Brémard.

Monsieur le Maire indique que la commission des finances et travaux doivent se réunir prochainement pour arbitrer sur les travaux à prendre en compte dans le contrat rural. Pour mémoire, ce contrat avait été suspendu face au contexte nébuleux des finances publiques. Cependant la situation étant à ce jour moins floue quant aux dispositifs de subventions et d'aide aux communes rurales, nous allons pouvoir réenclencher en 2018 notre contrat rural et peut-être bénéficier d'un contrat de ruralité conjointement auprès de l'Etat de la Région et de la CU GPSEO.

Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 12H08.



Dominique TURPIN

Maire de Nézel

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du 14 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le samedi 14 octobre à 11 heures 10, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Angélique MENAGE, Gérard WELKER, Mylène SKALSKI, Isabelle BUKI, Maud DEGUFFROY, Micheline VOINIER, Dominique TURPIN, Hélène MAHAUT, Stéphane TALIER, Philippe OLLIVON, Marilisa TEIXEIRA, Geoffroy BOURBE, Thierry LABARTHE.

Pouvoirs : Serge FALIU à Geoffroy BOURBE, Fanny MAISONS à Dominique TURPIN.

Secrétaire de séance : Geoffroy BOURBE

EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Hélène MAHAUT	
Maud DEGUFFROY	
Micheline VOINIER	
Dominique TURPIN	
Thierry LABARTHE	
Gérard WELKER	
Mylène SKALSKI	
Stéphane TALIER	
Isabelle BUKI	
Philippe OLLIVON	
Marilisa TEIXEIRA	
Geoffroy BOURBE	
Angélique MENAGE	